

## TEST D'ENTRÉE EN GUITARE

| CYCLE                                    | ANNÉE            | TITRE   | COMPOSITEUR                   | ÉDITEUR              |
|--|------------------|---|-------------------------------|----------------------|
| Cycle 1<br>"1 à 4 ans de pratique" *     | 1 <sup>ère</sup> | Mer tranquille la nuit (extrait du recueil "Guitarren Geschichten 2")<br>+ une pièce libre        | M. Linnemann                  | Ricordi              |
|  | 2 <sup>ème</sup> | Preludio (extrait du recueil "Suite Argentina")<br>+ une pièce libre                              | A. Politi                     | Lemoine              |
|  | 3 <sup>ème</sup> | The Entertainer (extrait du recueil "Petits trésors à portée de mains vol1")<br>+ une pièce libre | S. Joplin<br>(arr. Manoukian) | Les productions d'oz |
| Cycle 2<br>"plus de 4 ans de pratique" * | 1 <sup>ère</sup> | Pen ar stang (extrait du recueil "Paysages Celtiques Vol.1")<br>+ une pièce libre                 | M. Legars                     | Lemoine              |
|  | 2 <sup>ème</sup> | Etude 4<br>+ une pièce libre  | M. Carcassi                   | Libre de droit       |
|  | 3 <sup>ème</sup> | Mazurka Choro<br>+ une pièce libre  | H. Villa-Lobos                | Exchig               |
| Cycle 3<br>"plus de 8 ans de pratique" * |                  | Allemande BWV 996<br>+ deux pièces libres d'esthétiques variées                                   | J-S. Bach                     | Au choix             |
| Perfectionnement                         |                  | Morceau au choix de niveau Cycle Spécialisé   |                               |                      |

\*Les durées sont données à titre indicatif.

Les morceaux sont classés par ordre de difficultés. Les élèves choisissent en fonction de leur parcours et de leur capacité. Il est important de se faire conseiller par un enseignant qualifié. Il n'y a pas d'obligation de jouer par cœur mais les photocopies sont interdites.

**Dates des Tests : voir planning sur le site internet du conservatoire**

**Le test de Formation musicale est obligatoire pour tous les instrumentistes et chanteurs passant le test d'entrée (sont exemptés les détenteurs d'une fin de cycle 3 d'un CRD ou CRR – fournir impérativement une attestation avant le 21 juillet 2023).**